



LA SOCIÉTÉ ARGEL SE MOBILISE POUR L'OCÉAN

A l'occasion de la Journée mondiale de l'Océan du 8 juin, la Société Argel, filiale d'EVERN, groupe coopératif agroalimentaire français, a signé une nouvelle convention de mécénat avec le Fonds de dotation dédié à la préservation de l'Océan, Océanopolis Acts.



Crédit photo : ©Océanopolis Acts - juin 2022. De gauche à droite : David BESNARDIERE, Directeur Général d'Argel et Nathalie PERON-LECORPS, Directrice d'Océanopolis Acts.

Créé à Brest en 2014 sous la présidence du médecin et explorateur, Jean-Louis Etienne, **Océanopolis Acts (www.oceanopolis-acts.fr) a pour vocation d'informer et de mobiliser le plus grand nombre sur les richesses et les fragilités de l'Océan pour mieux le protéger.** Reconnu d'intérêt général et à but non-lucratif, le Fonds de dotation met en place de nombreuses opérations pédagogiques de sensibilisation auprès des enfants et du grand public, comme sa dernière participation à la campagne « Ici commence l'Océan » ou bien encore le Défi Plastique sur les plages finistériennes le 2 juillet prochain.

Sensibiliser aux enjeux environnementaux et former à des pratiques durables

Pour préserver les mers et l'océan, le Fonds de dotation soutient également les actions en lien avec le développement durable et l'économie circulaire afin de consommer plus juste. Cela passe par l'éducation auprès des citoyens, mais aussi des acteurs économiques. Il s'associe ainsi régulièrement à des partenaires privés engagés dans une démarche plus durable et respectueuse des ressources océaniques. **Le partenariat avec Argel représente pour le Fonds une nouvelle étape vers la sensibilisation des consommateurs de poissons et crustacés, et du secteur agroalimentaire français.**

Acteur majeur sur le marché français de la vente des produits surgelés à domicile appartenant au groupe Even et employant près de 750 employés, l'entreprise Argel (www.argel.com) s'inscrit depuis plusieurs mois dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprises (RSE).

Aujourd'hui, la société souhaite s'engager davantage en mettant notamment en place une série d'actions concrètes visant à sensibiliser ses collaborateurs à la vente de produits de la mer pêchés de manière plus vertueuse au bénéfice de son environnement proche et en mobilisant l'ensemble de ses clients dans cette démarche. Plusieurs rendez-vous en interne sont déjà programmés d'ici fin 2022 comme la formation en e-classe par des médiateurs scientifiques d'Océanopolis de ses équipes commerciales à l'importance de l'Océan dans l'équilibre de la vie sur terre ou les enjeux de la pollution plastique sur les fonds marins...

Changer les habitudes de consommation

S'appuyant sur la conviction que l'Océan doit rester une source nourricière importante pour les générations futures s'il est utilisé de manière durable, Argel a à cœur de proposer à sa clientèle des produits respectueux de l'environnement et, par extension, de la santé de ses consommateurs. Dans cette optique, l'entreprise a décidé d'accompagner les actions d'Océanopolis Acts en faveur plus particulièrement des plus jeunes en favorisant la transmission et la connaissance sur l'Océan.

Une opération commerciale sera organisée en octobre 2022 auprès de ses clients. Les bénéfices réalisés sur la vente de certains poissons certifiés et affichés dans ses catalogues seront reversés au profit du Fonds de dotation et de ses actions visant à partager les connaissances océaniques au plus grand nombre et à protéger les écosystèmes côtiers.

« Un soutien qui, le souhaite Jean-Louis Etienne, Président d'Océanopolis Acts, permettra de faire évoluer les pratiques au sein même du secteur et de faire prendre conscience de la nécessité de changer nos habitudes de consommation ».

CONTACT PRESSE

Christelle Carfantan - Responsable Partenariats et mécénat
Mob. 06 76 22 00 56 | Tél. 02 98 34 40 44
Email : christelle.carfantan@oceanopolis-acts.fr